RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CRE COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Premier trimestre 2025

Activité des marchés de gros de l'électricité

Activité sur les marchés de gros de l'électricité au T1 2025

1er avril 2025

Dans le cadre de sa mission de surveillance des marchés de gros de l'énergie, la CRE analyse l'activité sur les marchés de gros de l'électricité, en s'appuyant notamment sur les données déclarées par les acteurs de marché au titre du règlement REMIT[1]. Pour accompagner le développement des marchés de gros de l'électricité et renforcer leur transparence, en particulier dans le cadre de la fin du dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), la CRE publie dans le présent document des indicateurs concernant l'activité sur ces marchés.

La liquidité d'un marché se caractérise par la facilité d'acheter ou de vendre des actifs rapidement et sans créer de fluctuation de prix. Un marché liquide contribue à diminuer la volatilité des prix et facilite l'entrée de nouveaux acteurs. La liquidité n'est pas une grandeur directement mesurable par un indicateur unique, mais peut s'évaluer au regard d'un faisceau d'indicateurs. Les données présentées ici portent sur les volumes d'achat et de vente sur les marchés de gros de l'électricité, et sur la profondeur du marché.

1. Volumes échangés

1.1. Par maturité

Les Figures 1 et 2 ci-dessous présentent les volumes hebdomadaires de transactions sur les marchés de gros selon les différentes maturités[2]. Le périmètre correspond à l'ensemble des transactions sur des contrats pour livraison en France en base et pointe, à livraison physique ou à règlement financier, réalisées sur des bourses ou intermédiées par des courtiers, ainsi que les volumes vendus par EDF OA au titre de la mise à disposition de l'ensemble des acteurs de marché de la production sous obligation d'achat et par EDF dans le cadre de ses enchères moyen terme. Les autres transactions bilatérales entre acteurs ne sont pas comptabilisées. La Figure 2 se focalise sur les maturités les plus longues de trois ans (Y+3) et au-delà.

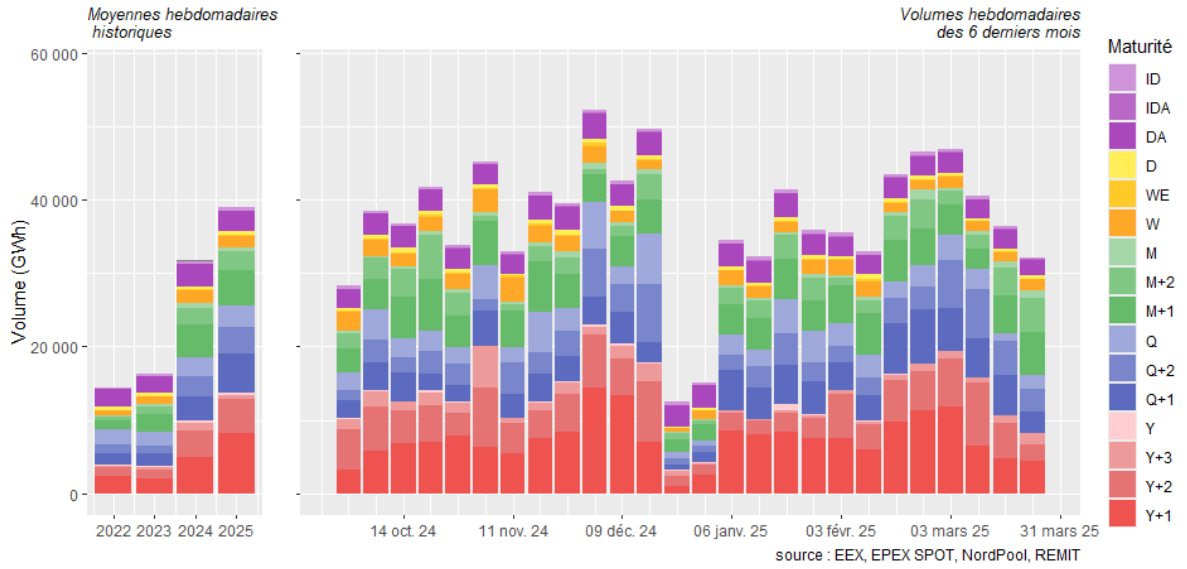

Figure 1 : Volumes échangés sur les marchés de gros français en fonction des maturités

[1] Règlement (UE) n ° 1227/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'intégrité et la transparence du marché de gros de l'énergie

[2] *ID* : marché continu infrajournalier ; *IDA* : enchères infrajournalières ; *DA* : couplage unique journalier (SDAC) ; *D* : produits à terme pour livraison sur un jour (D+1, D+2, etc.) ; *WE* : produits weekend ; *W* : produits pour livraison sur une semaine ; *M* : produits pour livraison sur un mois, au-delà de M+1 et M+2 ; *Q* : produits pour livraison sur un trimestre, au-delà de Q+1 et Q+2 ; *Y* : produits pour livraison sur une année, au-delà de Y+1, Y+2 et Y+3

L'année 2024 a connu un développement important de l'activité sur les marchés de gros, la moyenne hebdomadaire des volumes est deux fois plus élevée que l'année précédente.

Les dernières semaines de l'année 2024 ont connu un ralentissement de l'activité habituellement observé à cette période, avant de reprendre au mois de janvier avec des volumes importants. A date, les volumes hebdomadaires moyens début 2025 sont en croissance par rapport à 2024.

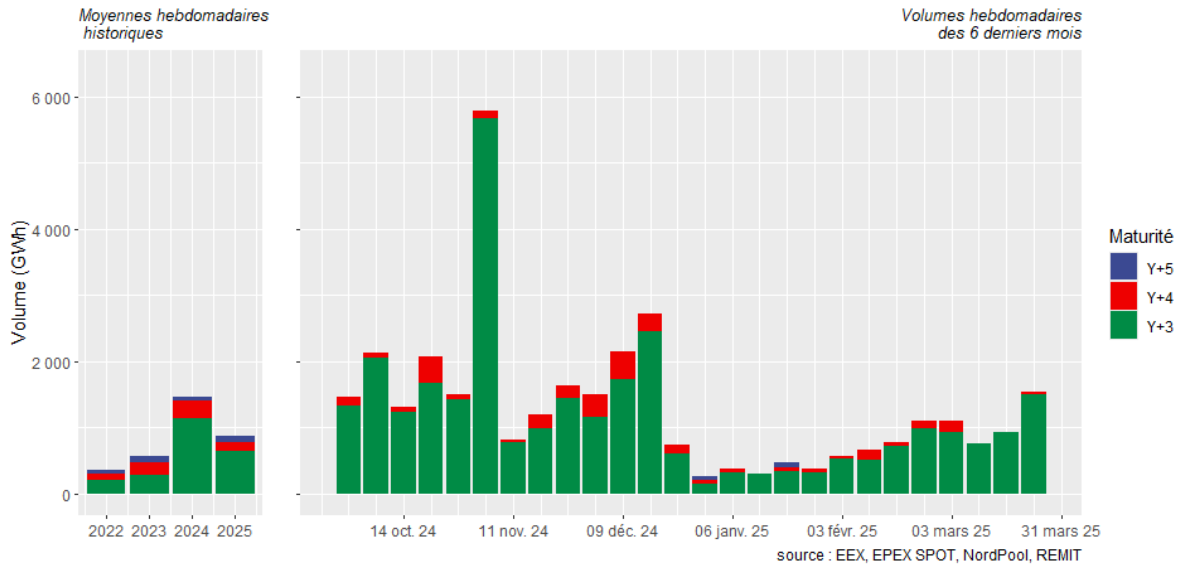

Figure 2 : Volumes échangés sur les maturités Y+3, Y+4 et Y+5

Les volumes échangés pour Y+3 en 2024 sont bien plus élevés que les années précédentes, et présentent une relative stabilité depuis septembre 2024, avec un pic en novembre concernant des transactions bilatérales enregistrées sur une bourse pour compensation. Les volumes échangés en 2024 pour des contrats Y+4 sont également en augmentation par rapport à 2023 mais restent faibles pour Y+5.

Le rythme de transactions en 2025, bien qu'en croissance depuis le début de l'année n'a pas atteint le niveau de fin 2024 (le passage à la nouvelle année conduit à décaler l'échéance de livraison d'un an, pour une maturité donnée).

1.2. Par type d'échange

Sur le même périmètre précisé au 1.1, la Figure 3 ci-dessous présente les volumes hebdomadaires de transactions sur les marchés de gros pour l'ensemble des contrats pour livraison en France en base et pointe, selon les différents types de livraison ou de transaction :

- les **volumes financiers** désignent les transactions sur des produits à règlement financier, qui ont lieu sur les bourses ;
- les **volumes financiers enregistrés** désignent les transactions échangées en OTC puis enregistrées sur des bourses pour compensation ;
- les **volumes « Obligation d'Achat »** désignent les volumes vendus à terme par EDF OA au titre de la mise à disposition à l'ensemble des acteurs de marché de la production sous obligation d'achat, selon les modalités fixées par la CRE ;
- les **volumes physiques** désignent les transactions sur des produits à livraison physique, échangées via des courtiers ou via les enchères moyen terme d'EDF.

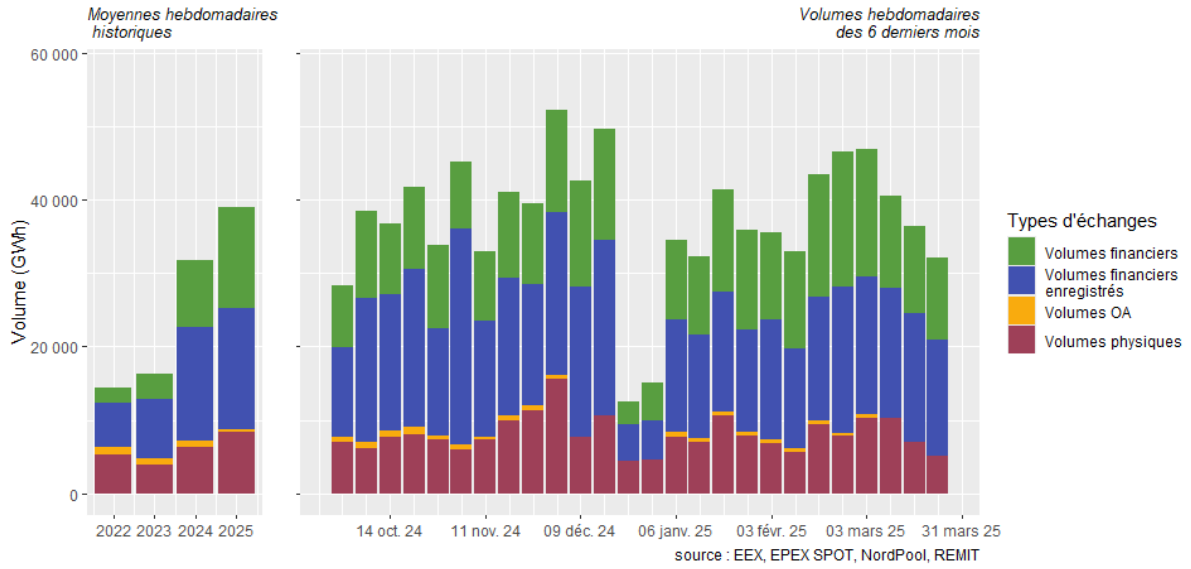

Figure 3 : Volumes échangés en fonction du type de transaction

On observe que les volumes de transaction sur des contrats à règlement financier constituent une grande majorité des échanges, avec une prédominance des transactions conclues en dehors des bourses et enregistrées pour compensation.

2. Positions ouvertes sur les marchés à terme

Les positions ouvertes globales (ou *open interest*) sur les marchés de gros de l'énergie représentent la somme des positions nettes de chaque acteur, à l'achat d'une part et à la vente d'autre part. Cet indicateur est complémentaire des volumes échangés et reflète l'intérêt des participants sur les marchés à prendre des positions et peut ainsi contribuer à évaluer la liquidité.

Le total des positions ouvertes augmente lorsque des acteurs renforcent leurs positions acheteuses ou vendeuses sur les marchés de gros, mais peut aussi diminuer lorsque les acteurs referment leurs positions par des transactions dans le sens opposé.

2.1. Positions ouvertes à date et indice HHI

La Figure 4 présente les positions ouvertes au 1er avril 2025 pour les produits avec les positions ouvertes en puissance les plus élevées. Les positions sont agrégées pour les produits ayant la même période de livraison, en considérant ensemble les contrats à règlement financier et à livraison physique. Le périmètre pris en compte correspond à l'ensemble des transactions sur des produits pour livraison en base ayant la même période de livraison : bourses, courtiers, bilatéral dont les enchères EDF Obligation d'Achat (EDF OA) et les enchères moyen terme d'EDF.

Cette figure présente également la concentration des positions à l'achat et à la vente, au travers de l'indice de Herfindahl-Hirschmann (HHI)[3] pour chaque produit et chaque sens (achat/vente).

[3] L'indice de Herfindahl-Hirschmann (HHI) est un indice mesurant la concentration d'un marché, calculé en additionnant le carré des parts de marché exprimées en points de pourcentage de tous les acteurs sur un produit. Un HHI inférieur à 1000 traduit généralement des positions peu concentrées, les acteurs sont nombreux avec des parts de marché faibles, à l'inverse un HHI supérieur à 2000 traduit des positions concentrées avec un faible nombre d'acteurs avec une grande part de marché.

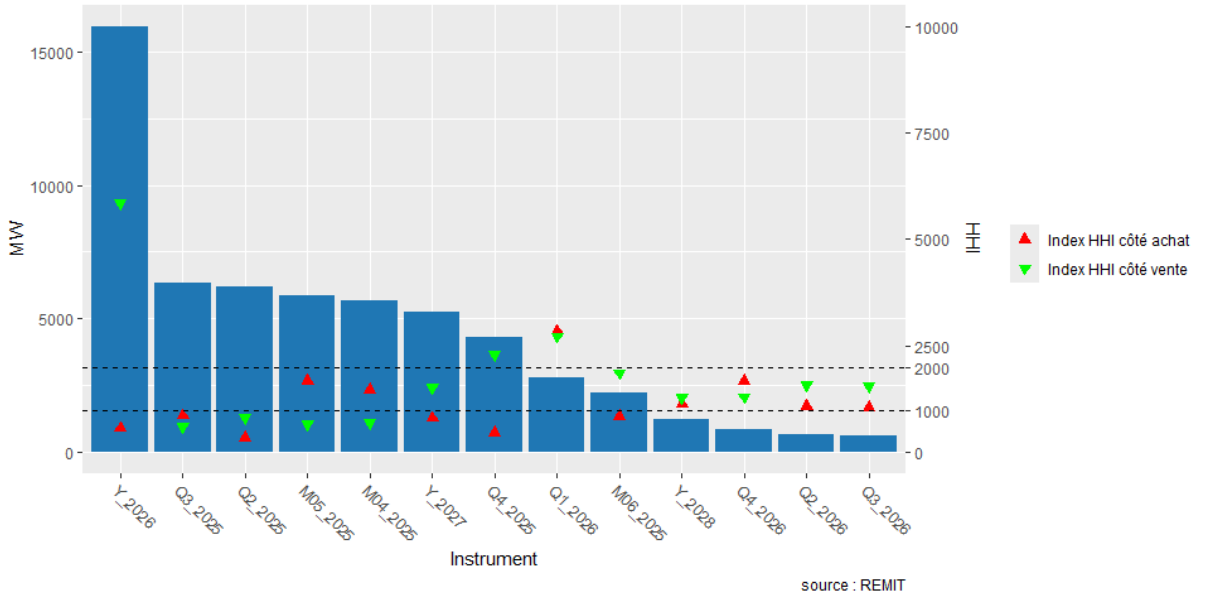

Figure 4 : Total des positions ouvertes et indice HHI

Les produits comptabilisant les positions ouvertes les plus élevées sont d'abord les produits à échéance proche avec le produit annuel *Y_2026* puis les produits trimestriels et mensuels *Q2_2025, Q3_2025, M04_2025* et *M05_2025*.

Le produit calendaire 2026 est constitué de positions ouvertes totales plus élevées que le produit calendaire 2025 à la fin de l'année 2024 en raison de la fin du dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH)[4]. En effet, à partir de l'année de livraison 2026, les volumes concernés par ce dispositif passent désormais, par le marché. L'indice HHI indique que les positions sont particulièrement concentrées à la vente sur le produit *Y_2026*.

2.2. Evolution des positions ouvertes

Les Figures 5 et 6 présentent l'évolution des positions ouvertes totales des acteurs par catégorie, pour les produits calendaires pour livraison en France en base en 2026 et 2027[5] (produits physiques et financiers confondus).

Les acteurs sont classés selon leurs activités :

- Les **acteurs intégrés et producteurs** : acteurs intégrés verticalement ayant une activité de production et de fourniture en France ou acteurs ayant uniquement une activité de production en France.
- Les **acteurs fournisseurs, consommateurs et intermédiaires** : acteurs ayant uniquement une activité de fourniture aussi appelés « fournisseurs alternatifs », grands consommateurs s'approvisionnant directement sur les marchés de gros et acteurs ayant une activité d'intermédiaires dans le négoce de produits énergétiques de gros entre des producteurs et des fournisseurs ou un rôle d'acheteur pour de grands consommateurs (y compris les activités dites de pré-courtage et d'agrégation).
- Les **acteurs financiers** : acteurs qui n'ont pas de points de consommation ou de centrales de production en France mais peuvent être actifs sur les marchés de gros français à différentes échéances et sur les échanges d'électricité aux frontières.

[4] L'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH) est un dispositif entré en vigueur le 1er juillet 2010 imposant à EDF de vendre une partie de sa production nucléaire à un prix régulé.

[5] Les produits considérés ici sont strictement les produits calendaires. Les produits plus fins et les éventuels *cascading* ne sont pas pris en compte.

- Les **gestionnaires de réseaux** : gestionnaires de réseaux de transport ou de distribution qui s'approvisionnent sur les marchés à terme pour l'achat des pertes sur les réseaux.
- **EDF OA** : acteur régulé vendant les volumes de production issus des contrats sous obligation d'achat, selon les modalités établies par la CRE.

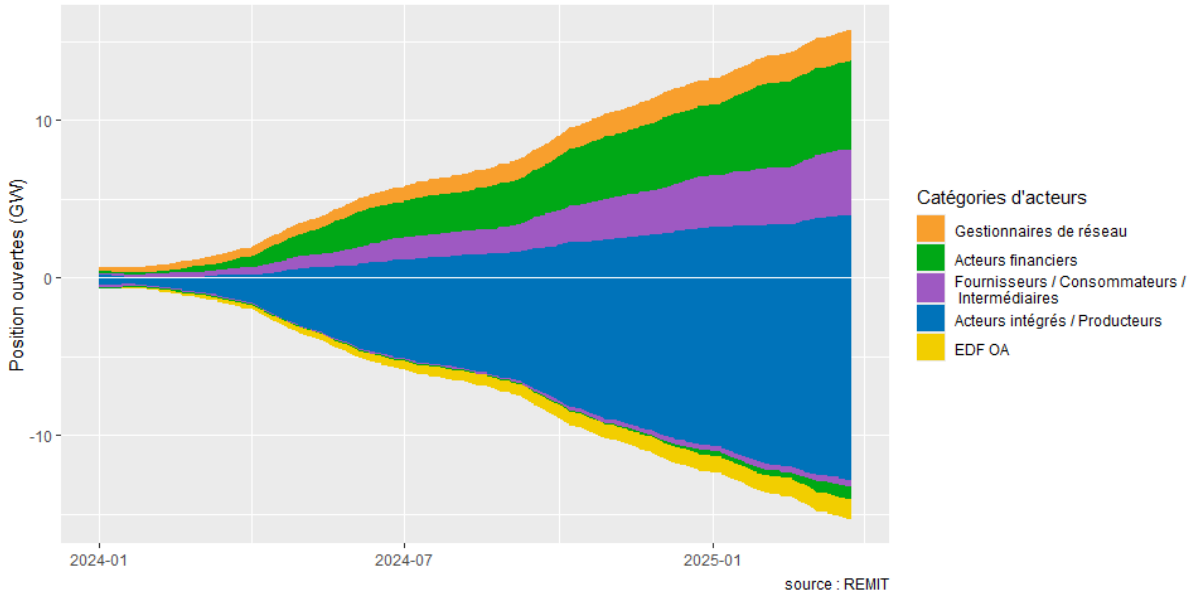

Figure 5 : Evolution des positions ouvertes du produit calendaire 2026

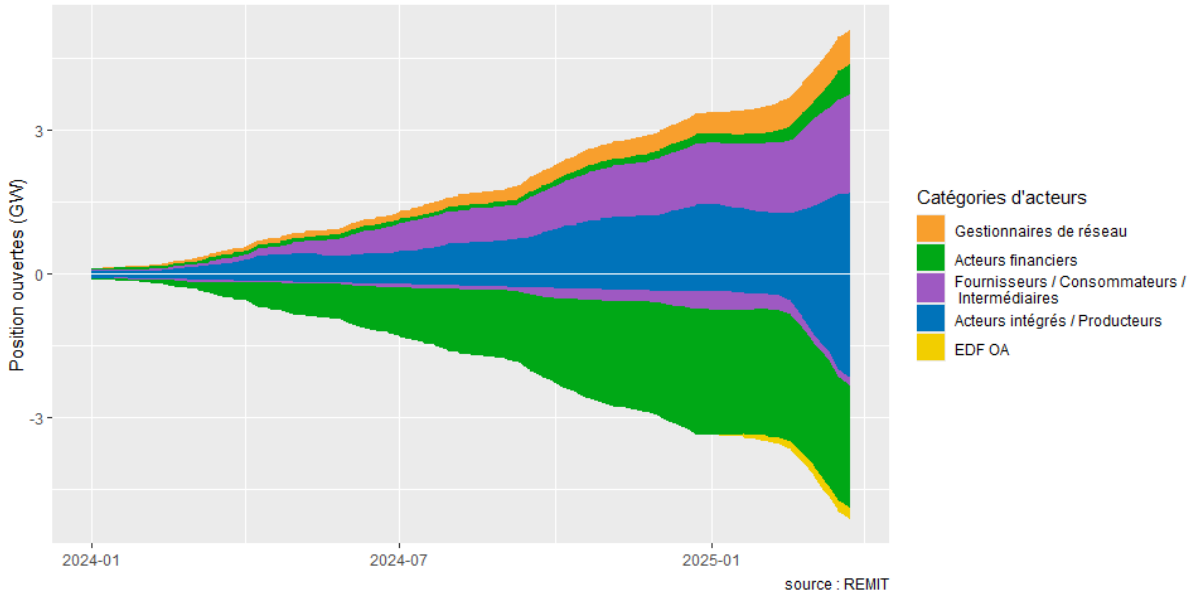

Figure 6 : Evolution des positions ouvertes du produit calendaire 2027

Sur le produit calendaire 2026 (Y+1), on observe que la majorité des positions à la vente sont le fait d'acteurs physiques, tandis que les acheteurs sont majoritairement les fournisseurs et les acteurs financiers.

En revanche, sur le produit calendaire 2027 (Y+2), la quasi-totalité des acteurs physiques ont une position acheteuse, leurs contreparties étant des acteurs financiers. Toutefois, depuis le début de l'année 2025, les positions à la vente des acteurs intégrés se développent rapidement, ayant pour

contrepartie toutes les catégories d’acteurs, à des degrés divers. Par ailleurs, EDF OA a commencé ses ventes pour 2027 en application de la procédure établie par la CRE.

Conclusion

L’année 2025 poursuit la tendance de l’année 2024, avec un fort développement de l’activité sur les marchés de gros de l’électricité. Les volumes échangés en 2024 étaient déjà supérieurs aux volumes des années d’avant-crise, ce qui témoigne du développement du marché français en partie dû à la fin de l’ARENH. Concernant les marchés à plus long terme, le développement est néanmoins plus lent.

Données sur les volumes échangés

Le tableau ci-après présente les volumes échangés en GWh par maturité[6] à la maille mensuelle dans le périmètre précisé au 1.1.

Tableau 1 : Total des volumes échangés mensuellement selon les maturités (GWh)

Maturité	oct. 2024	nov. 2024	déc. 2024	janv. 2025	févr. 2025	mars 2025
Y+1	27 261	27 568	34 444	33 612	33 963	26 613
Y+2	21 716	21 182	22 399	9 627	19 412	21 480
Y+3	7 166	8 664	5 764	1 212	2 512	4 023
Y+4	624	518	1 098	175	368	166
Y+5	0	0	44	88	0	0
Y	0	0	0	702	0	0
Q+1	13 740	15 370	11 380	19 042	20 536	18 130
Q+2	11 176	11 442	18 678	11 294	10 501	20 272
Q	12 669	15 330	16 396	13 790	10 650	8 927
M+1	22 954	22 955	14 839	19 353	21 387	17 603
M+2	17 346	5 690	6 492	11 055	9 898	12 012
M	1 538	2 216	2 335	1 459	2 721	2 829
W	8 985	11 193	5 583	7 706	6 692	5 522
WE	1 063	964	773	716	708	611
D	2 521	1 948	1 935	2 144	1 971	1 483
DA	12 398	12 560	13 792	13 290	10 536	10 602
IDA	383	371	417	474	464	539
ID	1 617	1 650	1 847	2 059	1 898	1 831

Toutes les données présentes dans ce rapport sont actualisées au 2025-04-01.

[6] *ID* : marché continu infrajournalier ; *IDA* : enchères infrajournalières ; *DA* : couplage unique journalier (*SDAC*) ; *D* : produits à terme pour livraison sur un jour (D+1, D+2, etc.) ; *WE* : produits weekend ; *W* : produits pour livraison sur une semaine ; *M* : produits pour livraison sur un mois, au-delà de M+1 et M+2 ; *Q* : produits pour livraison sur un trimestre, au-delà de Q+1 et Q+2 ; *Y* : produits pour livraison sur une année, au-delà de Y+1, Y+2 et Y+3